

## Mini EC n°7 / 31 mars 2017

### En groupe (1h30)

#### EC1 (3 pts) : Traitez un seul sujet au choix

Chaque groupe traite un sujet différent.

- Vous montrerez à l'aide de deux exemples comment les pouvoirs publics luttent contre les discriminations. (Liban 2016)
- Montrez que la fiscalité peut contribuer à la justice sociale. (Polynésie 2015)
- Comment les services collectifs peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? (Asie 2014, 2015)
- Montrez, à l'aide d'un exemple, par quel mécanisme la redistribution peut réduire les inégalités de revenus. (Nouvelle Calédonie 2014)

#### EC2 (4 pts) :

Après avoir présenté le document, vous comparerez les effets redistributifs des transferts sociaux en nature selon le revenu des ménages.

#### Effet redistributif des transferts sociaux en nature<sup>(1)</sup>

En € annuel	Q1 <sup>(2)</sup>	Q5 <sup>(2)</sup>	Ensemble de la population
Revenu avant redistribution (A)	7 080	48 540	23 280
Revenu après redistribution : revenu disponible (B)	10 380	39 280	21 130
Transferts sociaux en nature, dont :			
<i>Santé</i>	2 770	2 860	2 890
<i>Education : Maternelle + primaire</i>	1470	680	960
<i>Education : Collège + lycée</i>	2070	940	1350
<i>Education : Supérieur au Bac</i>	350	370	340
<i>Total Education</i>	3 890	1 990	2 650
<i>Logement social</i>	260	50	170
Revenu ajusté (après transferts sociaux en nature) (C)	17 300	44 180	26 840
Taux de redistribution (en %) $((B-A) / A) \times 100$	46,6	- 19,1	-9,2
Taux de redistribution (en %) $((C-A) / A) \times 100$	144,3	-9,0	15,3

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : D'après « Portrait social », INSEE, 2008.

(1) Il s'agit de services gratuits ou délivrés à faible coût par les administrations publiques qui touchent prioritairement la santé, l'éducation et le logement social.

(2) L'ensemble des ménages est réparti dans cinq catégories de taille égale (20 % des ménages) ordonnées selon le revenu : O1 pour les 20 % des plus modestes et O5 pour les 20 % des plus riches.